



Communiqué de presse

Embargo: 30.11.2023, 8h30

20 Situation économique et sociale de la population

Égalité pour les personnes handicapées en 2021

En 2021, près d'une personne handicapée sur six a été exposée au risque de pauvreté

Les personnes handicapées ont été davantage exposées au risque de pauvreté en 2021 que le reste de la population et ont davantage bénéficié de soutiens financiers externes. Les personnes avec handicap déclarent également plus souvent avoir renoncé à des soins bien qu'elles s'évaluent en moins bon état de santé général que les personnes sans handicap. Ce sont là quelques résultats issus des indicateurs de l'égalité que l'Office fédéral de la statistique (OFS) publie en prévision de la Journée internationale des personnes handicapées du 3 décembre.

En 2021, parmi les personnes de 16 à 64 ans, les personnes handicapées ont davantage été exposées au risque de pauvreté que le reste de la population. En effet, 16% d'entre elles vivaient dans un ménage privé dont le revenu était inférieur au 60% du revenu médian suisse. Dans le reste de la population, ce pourcentage était de 10%. Les personnes à risque de pauvreté disposent de revenus significativement inférieurs à ceux de l'ensemble de la population. Cette situation engendre un fort risque d'exclusion sociale, et cela en dépit du fait que près de trois personnes avec handicap sur quatre (73%) étaient actives professionnellement en 2021.

Un plus grand besoin de soutien financier externe

Parallèlement, les personnes handicapées ont bénéficié plus souvent de prestations du système de sécurité sociale contre la pauvreté et d'aides financières externes que les personnes sans handicap. Logiquement, elles accèdent plus souvent aux prestations complémentaires (en complément d'une rente AI) que les personnes non handicapées (en 2021, 5% contre 0,3%). Elles déclarent également plus souvent toucher l'aide sociale (8% contre 3%) et recevoir plus souvent le soutien d'autres institutions publiques ou privées (0,9% contre 0,5%). Le cumul de prestations est notamment possible pour les situations de transition entre les différentes formes d'aide au cours de l'année et certaines prestations peuvent être touchées simultanément.

Les écarts s'accroissent avec le degré de handicap

Plus le degré de handicap augmente, plus le risque de pauvreté est accru. Ainsi, les personnes handicapées fortement limitées dans les activités habituelles apparaissent encore plus exposées au risque de pauvreté que les personnes sans handicap (en 2021: 26% contre 10%).

Elles sont également plus nombreuses à déclarer toucher différentes formes de soutien financier externe: parmi elles, 14% bénéficient de prestations complémentaires, 18% de l'aide sociale et 3% du soutien d'autres institutions publiques ou privées.

Davantage de renoncement aux soins

Un bon état de santé est important pour la qualité de vie et pour participer pleinement à la société. Si le handicap peut découler de problèmes de santé ou en provoquer, il n'y a pas toujours de lien entre les deux, selon la nature du handicap notamment. Alors que la plupart des personnes non handicapées s'estiment de manière générale en (très) bonne santé (94%), ce n'est le cas que de la moitié des personnes handicapées (47%). A l'inverse, ces dernières sont 17% à qualifier leur santé comme étant (très) mauvaise, et cette proportion s'élève même à 47% parmi les personnes handicapées fortement limitées.

L'accès aux soins est donc un enjeu important pour beaucoup de personnes handicapées. Malgré cela, les personnes handicapées ont davantage déclaré avoir renoncé à des soins médicaux nécessaires dans les 12 mois précédant l'enquête (4% contre 1% pour les personnes sans handicap). Ce pourcentage atteint 5% chez les personnes fortement limitées par leur handicap.

Impact du COVID-19 sur le moral

La crise sanitaire a eu des conséquences négatives sur la santé psychique de la population: 45 % de la population âgée de 16 à 64 ans a indiqué en 2021 que la crise du COVID-19 avait affecté leur moral négativement l'année précédant l'enquête. Le fait de vivre avec un handicap a peu influencé cet état psychique. Il n'y a que dans le groupe d'âge des 40 à 64 ans que l'on constate une péjoration significative de la santé psychique des personnes avec handicap par rapport au reste de la population (45% contre 37%).

Personnes handicapées

Personnes qui indiquent avoir un problème de santé durable et qui se disent limitées (fortement ou faiblement) dans les activités habituelles. Les résultats présentés reposent sur les réponses des personnes de 16 à 64 ans vivant dans un ménage privé.

Risque de pauvreté

Le taux de risque de pauvreté est basé sur un seuil «relatif»: sont considérées comme étant à risque de pauvreté les personnes dont le revenu est sensiblement inférieur au niveau de revenu habituel dans le pays considéré. La pauvreté est donc envisagée ici comme une forme d'inégalité. Par convention, le seuil de risque de pauvreté est fixé par l'Union européenne à 60% de la médiane du revenu disponible équivalent. En 2021, le seuil de risque de pauvreté se monte à 2515 francs par mois pour un ménage d'une personne seule. Le revenu pris en compte correspond à la définition suisse, c'est-à-dire y compris le loyer fictif.

Sources

Les indicateurs sur l'égalité pour les personnes handicapées se basent principalement sur les données de l'enquête sur les revenus et les conditions de vie (SILC). Cette enquête sert à analyser la distribution des revenus, la pauvreté, l'exclusion sociale et les conditions de vie, au moyen d'indicateurs comparables au niveau européen. En Suisse, elle se base sur un échantillon de quelque 8500 ménages, réunissant plus de 18 000 personnes, sélectionnés aléatoirement grâce au Cadre d'échantillonnage pour les enquêtes auprès des personnes et des ménages (SRPH) de l'OFS. La dernière enquête considérée ici a été menée en 2021.

Les revenus relevés dans l'enquête SILC 2021 se réfèrent selon les directives européennes à l'année 2020. Les revenus enregistrés dans l'enquête SILC 2021 décrivent la situation telle qu'elle se présentait durant la première année de la pandémie de COVID-19. Tous les autres résultats de l'enquête représentent la situation au premier semestre 2021 (relevé des données de janvier à juin 2021).

Renseignements

Magalie Wegmann, OFS, section Santé de la population, tél.: +41 58 463 20 40, e-mail:

Magalie.Wegmann@bfs.admin.ch

Service des médias OFS, tél.: +41 58 463 60 13, e-mail: media@bfs.admin.ch

Offre en ligne

Autres informations et publications: www.bfs.admin.ch/news/fr/2023-0166

La statistique compte pour vous: www.la-statistique-compte.ch

Abonnement aux NewsMails de l'OFS: www.news-stat.admin.ch

Le site de l'OFS: www.statistique.ch

Accès aux résultats

Ce communiqué est conforme aux principes du Code de bonnes pratiques de la statistique européenne. Ce dernier définit les bases qui assurent l'indépendance, l'intégrité et la responsabilité des services statistiques nationaux et communautaires. Les accès privilégiés sont contrôlés et placés sous embargo.

Aucun accès privilégié n'a été accordé pour ce communiqué.